

MAIRIE DE DENEZE SOUS DOUE

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020

. Présents :

Thierry Morisset, Juliana Rabineau, Serge Clavilier, Alexandra Gaugué, Jean-Luc Girard, Christèle Morel, Kévin Percevault, Christine Derouineau

. 3 personnes présentes au début de la séance et absentes après :

(Elles ont quitté la séance avant le déroulement de l'ordre du jour).

Pascal Tessier, Jacqueline Treuillier, Thomas Beaucourt

1/ Contrat de travail du guide de la cave aux sculptures

2 contrats signés en 2020 pour le guide de la cave aux sculptures :

- 1 contrat traditionnel
- 1 contrat avec 1 délai de prévenance de 6 mois

Pour 2021, il faut revoir le contrat de travail du guide avec possibilité de renégocier le contrat 1 mois à l'avance, aménager le contrat de travail. Selon le Centre de Gestion. Le guide peut travailler un nombre d'heures au-delà du 31/10/20.

Pour 8
Abstention 0
Contre 0

2/ Programme Formation des élus :

Le maire propose un programme de formation aux élus : ce programme de formation arrivera prochainement et chaque élu pourra solliciter la mairie pour apprendre ou se perfectionner dans différents domaines (par exemple, le tourisme, le budget...)

Pour 8
Abstention 0
Contre 0

3/Enherbement du cimetière+ Aménagement abords de la Mairie :

- Proposition d'Enherbement de la partie libre du cimetière : Suite aux travaux du cimetière, le sol n'étant pas stable, il est trop tôt pour réaliser des travaux. C'est un gros chantier compliqué . Les travaux d'enherbement sont donc

reportés l'année prochaine.

Refaire le point l'année prochaine.

Pour 0
Abstention 0
Contre 8

- Améliorer les abords de la mairie : enlever les plantes devant la mairie, conserver les jardinières, les aménager et replanter plus des plantes qui demandent peu d'entretien.

2 personnes de la commune se proposent pour aider bénévolement et réaménager.

4/ Délégation Bulletins de Paie au Centre de Gestion :

Etablissement des Paies transféré au Centre de Gestion

Coût D'un bulletin de paie = 6 € soit un coût de 42 € mensuel pour 7 salariés communaux.

Pour 8
Abstention 0
Contre 0

5/ Subventions aux associations

Chaque année la municipalité offre des subventions aux associations de la Commune ou à certaines associations extérieures.

Pour 2019, il a été proposé 120 € aux associations suivantes :

-ACCA, le club des aînés, MDR, APE, Centre de soins, Amicale des pompiers, Association de la Cave, Anciens combattants, les Campagnards, Transports solidaires.

-420€ ont été proposé à L'ADMR.

Pour 8
Abstention 0
Contre 0

6/ Récapitulatif indemnités du maire et des adjoints :

L'indemnité brute mensuelle générale des maires est de 991€80. (Commune de moins de 500 habitants).

Le maire souhaite que son indemnité soit réévaluée et égale à 991€80 compte tenu du temps passé à la gestion de la commune.

De plus, suite à communication téléphonique avec l'association des maires,

l'indemnité du maire n'a pas à être soumise au conseil municipal.

Pour 6
Abstention 1
Contre 1

Pour les adjoints, l'indemnité brute s'établit à 385€05.

Juliana Rabineau 2^{ème} adjointe préfère réfléchir.

Compte tenu de l'absence De Thomas Beaucourt 1er adjoint, le choix de l'indemnité pour les adjoints est **reporté au prochain conseil**.

7/ Tarifs Cantine

Tarif Cantine Enfant = 3.40 €

Tarif Cantine Adulte = 5.00 €

Il a été évoqué de fixer les tarifs en fonction du quotient familial.

Pour 8
Abstention 0
Contre 0

8/ Marché Voirie

Point reporté au prochain conseil

9/ Dossier demande de déplacement chemin

M PIAU Jean-Michel a signalé à la mairie le déplacement d'un chemin au niveau de Brisquenouille : le chemin a été déplacé par le temps et ne correspond plus au chemin cadastral. M PIAU suggère l'intervention à ses frais d'une entreprise locale.

Dossier reporté au prochain conseil.

10/ Renouvellement aides municipales pour 2020 « Coup de pouces »

Chaque année, la commune propose aux jeunes une aide financière de 30 € pour l'adhésion à un club de sport, une activité sportive.

Aides aussi pour le BAFA ET LE BSR.

Pour 8
Abstention 0
Contre 0

11/ Embauche de CDD de remplacement :

Aujourd'hui Corinne remplacée par Laura à temps complet le temps d'absence de Corinne.

Céline absente jusqu'au 04/10/20 remplacée par Isabelle.

Et Isabelle remplacée par Diane.

La commune bénéficierait d'une aide au niveau de la CAF pour la garderie à condition que la personne responsable de la garderie scolaire ait le diplôme (BAFD). La municipalité doit vérifier cette condition.

Voté à l'unanimité

12/ Location et mise à disposition de la Salle communale :

La grande salle communale étant occupée par la cantine pendant la période « COVID », celle-ci ne peut être utilisée compte tenu des mesures strictes de ménages à réaliser.

La petite salle communale sera mise à disposition des associations locales uniquement avec le respect **des normes sanitaires**. (Actuellement, pas plus de 30 personnes dans les salles de réunion) mais ces mesures COVID peuvent changer.

Pour 8

Abstention 0

Contre 0